

## JOURNEE TECHNIQUE SUR LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE REGLEMENTATION ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / GT N° 3

14 Octobre 2009

Salón de Actos de AIN - Cordovilla-Pamplona (Navarra-ES)

### ORDRE DU JOUR

El objetivo de la jornada es el de dar a conocer a las empresas el alcance de la aplicación de la directiva 2004/35/CE dentro de la inter-región de Aquitania, Navarra, La Rioja y País Vasco, así como el intercambio de experiencias a través de la red transfronteriza REMAR. El Proyecto REMAR trata de facilitar la innovación y fomentar la creación de empresas. El objetivo principal consiste en promover un clima económico que favorezca la producción, la difusión y el uso de nuevos conocimientos que permitan minimizar los impactos ambientales generados por las empresas. Para eso es deseable superar el nivel local y trabajar al nivel transregional.

Las cuestiones ambientales van a necesitar un esfuerzo importante de adaptación por parte de todos los actores socioeconómicos de las regiones implicadas en el proyecto. Al efecto, todos los actores, ya sean empresas o comunidades, tendrán que equiparse de tecnologías menos contaminantes y ser más sobrios energéticamente.

Para las regiones participantes en el proyecto, el reto consiste en permitir que esta fuerte demanda de nuevas soluciones medioambientales y energéticas contribuya al desarrollo económico de las propias regiones. Para ello, es importante que los actores tengan conocimiento de las tecnologías disponibles en las regiones que respondan a sus necesidades y que el desarrollo de nuevas tecnologías sea impulsado por los agentes económicos y científicos de las regiones participantes.

L'objectif de cette Journée est d'informer les entreprises sur l'application de la directive 2004/35/CE dans les régions d'Aquitaine, de Navarre, La Rioja et du Pays Basque, grâce à l'échange d'expériences du réseau transfrontalière REMAR.

Le projet REMAR vise à faciliter l'innovation et promouvoir l'esprit d'entreprise. L'objectif principal est de promouvoir un climat économique qui encourage la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances de manière à minimiser les impacts environnementaux générés par les entreprises. Il est souhaitable de dépasser le niveau local et travailler au niveau transrégional.

Les questions environnementales vont demander un effort important d'adaptation de tous les acteurs dans les régions impliquées dans le projet. En effet, tous les acteurs, qu'ils soient des entreprises ou des collectivités, devront utiliser des technologies moins polluantes et être plus sobres d'un point de vue énergétique.

Pour les régions participantes au projet, le défi consiste à ce que cette forte demande pour de nouvelles solutions énergétiques et environnementales contribue au développement économique des régions elles-mêmes. Il est donc important que les acteurs soient informés sur les technologies disponibles dans les régions qui répondent à leurs besoins et que le développement de nouvelles technologies soient incitées par les agents économiques et scientifiques des régions participantes.

### PROGRAMME

10:00 – 10 :15      Bienvenue : **Don Francisco ARASANZ SERAL**, Directeur Général de AIN

10:15 – 10:30      Ouverture. **D. Andrés ECEOLAZA CARBALLO**. Directeur Général Environnement et Eau du Gouvernement de Navarre.

Asistencia gratuita - Inscripción obligatoria en: [sslaberri@ain.es](mailto:sslaberri@ain.es) ; [mherias@ain.es](mailto:mherias@ain.es) o Tfnos.: 948421134 y 948421141

- 10:30 – 10:45 *Présentation du réseau transfrontalier REMAR D. Jesús de ESTEBAN LIZARBE* Directeur Département d'Ingénierie et Technologie de AIN.
- 10:45 – 11:00 *Loi 26/2007 et Réglementation 2090/2008: Analyse différentielle de la situation avant et après son approbation. Actions qui découlent de son application.*  
*D. Félix ARMENDÁRIZ MARTÍNEZ.* Responsable Section Régime Juridique Environnement et Eau du Gouvernement de Navarre.
- 11:00 – 11:30 *Situation actuelle et futur du développement réglementaire de la Loi de responsabilité environnementale : Etat des « MIRAT », Guides méthodologiques et Tableau de barème ; Annexe III d'activités ; Ordres ministériels*  
**Représentant du Ministère Environnement, Milieu Rural et Marin**
- 11:30 – 12:00 PAUSE – CAFÉ
- 12:00 – 12:30 *Expérience française dans le cadre de l'application de la Directive 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale.*  
**Gwenaëlle CAMPFORT – Juriste – APESA**
- 12:30 – 13:00 *La norme UNE 150008 comme outil pour la réalisation d'analyses de risques environnementaux.*  
**D. José MAGRO GONZÁLEZ.** Gerente del Área de Sostenibilidad. AENOR.
- 13:00 – 13:15 *MIRAT: Modelos de Informe de Riesgos Ambientales Tipo : Modèles de Rapport de Risques Environnementaux. Expérience dans le secteur automobile.*  
**D. José Miguel AZCONA** Responsable Département Sécurité Industrielle AIN.
- 13:15 – 13:30 *Expérience de l'application de la Loi sur la responsabilité environnementale sur le site VW en Navarre.*

Asistencia gratuita - Inscripción obligatoria en: [sslaberri@ain.es](mailto:sslaberri@ain.es) ; [mherias@ain.es](mailto:mherias@ain.es) o Tfnos.: 948421134 y 948421141

*Dña. Ana MORENO Responsable Environnement  
VOLKSWAGEN NAVARRA.*

13:30 – 13:45

*Expérience sur l'application de la directive 2004/35/CE sur la  
responsabilité environnementale*

**Entreprise française**

13:45 – 14:00

*Les garanties financières.*

*D. Miguel Ángel de la CALLE. Directeur Technique du Pool risques  
environnementaux.*

Asistencia gratuita - Inscripción obligatoria en: [sslaberri@ain.es](mailto:sslaberri@ain.es) ; [mherias@ain.es](mailto:mherias@ain.es) o Tfnos.: 948421134 y 948421141